

# Investissements Technologiques Prioritaires (ITP)

## Objectifs

- Renforcer la compétitivité de l'entreprise.
- Permettre à l'entreprise d'acquérir une technologie avancée

## Domaines d'interventions

- Les investissements matériels: équipements de R&D, équipements informatiques, stations CAO, DAO, GPAO, GMAO..
- Les investissements immatériels: Assistance technique, système qualité et accréditation, brevets et frais de dépôt de marques, études, bureau de méthode/de procédés, recrutement de 2 cadres en qualité et process, applications informatiques, expertise financière.

## Eligibilité

### *Entreprises :*

- disposant d'un potentiel de croissance,
- en activité depuis un an,
- ne sont pas en difficulté économique

### *Activités :*

- toutes les activités industrielles,
- les activités de services liés à l'entreprise.

## Aides financières

50% du coût des investissements matériels avec un plafond de 100mDT par entreprise et renouvelable tout les 5 ans. 70% du coût des investissements immatériels avec un plafond de **70mDT** par entreprise et renouvelable tout les 5 ans.

## Déblocage

Le déblocage des primes relatives aux investissements ITP est subordonné à la réalisation des actions prévues et au résultat du suivi. Il se fait en une seule tranche, pour chaque action totalement réalisée et sur présentation de justificatifs.

Le dépôt de dossiers de demande de la Prime ITP s'effectue auprès du Bureau de Mise à niveau

Pour plus d'informations et formulaire à [télécharger](#), veuillez contacter :

Bureau de Mise à Niveau -Ministère de l'Industrie

Tel : 71 950775 – 71 797 175 / Fax : 71 796 102

Email: [bnm@industrie.gov](mailto:bnm@industrie.gov)

Site web : [www.pmn.nat.tn](http://www.pmn.nat.tn)